



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

droits syndicaux

Question écrite n° 17934

Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le statut du militant syndical. Face aux difficultés croissantes à être adhérent à une organisation syndicale, à exercer une fonction syndicale et compte tenu de l'importance que revêt l'action syndicale dans le monde du travail, il apparaît utile de compléter le statut du militant syndical afin de lui permettre de pleinement jouer son rôle. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur ce problème et les mesures qu'elle est prête à prendre tant sur le plan réglementaire que législatif.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Idiart](#)

Circonscription : Haute-Garonne (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17934

Rubrique : Syndicats

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 1998, page 4220